

Vérifications périodiques réglementaires par un organisme de contrôle technique agréé des installations techniques et des équipements implantés dans les bâtiments de l'École normale supérieure -PSL

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	2026-010
Date limite de remise des plis	Lundi 30 mars 2026 à 16H
Procédure de passation	Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique)

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Ecole normale supérieure - PSL

Représentant : Monsieur le Directeur

Adresse : 45 rue d'Ulm

75230 Paris cedex 05

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes :

Vérifications périodiques réglementaires par un organisme de contrôle technique agréé des installations techniques et des équipements implantés dans les bâtiments de l'École normale supérieure -PSL

Les prestations relèvent de la réglementation des Établissements Recevant du Public, du Code du travail, du Code de la construction et de l'habitation, du Code du sport.

Sont couvertes par le présent accord-cadre les missions suivantes :

- relatives aux installations techniques des Etablissements Recevant du Public (arrêté du 25 juin 1980 modifié)
 - installations électriques une fois par an, conformément à l'article EL19 et à l'article EC15
 - installations de gaz une fois par an conformément à l'article GZ15
 - ascenseurs tous les 5 ans, conformément à l'article AS9
 - continuité des communications radioélectriques avec leurs moyens propres en tout point de l'établissement situé en infrastructure des ERP du 1er groupe et des parcs de stationnement couverts, disposant de plus d'un niveau de sous-sol tous les 3 ans, conformément à l'article MS71
 - systèmes de sécurité incendie de catégories A et B tous les 3 ans, conformément à l'article MS73
- relatives aux contrôles exigés par le code du travail :
 - installations électriques une fois par an, conformément aux articles R4226-16 à R4226-18 et au titre du décret n°88-1056 du 14 novembre 1988 modifié ainsi que de l'arrêté du 26 décembre 2011
 - débit global minimal d'air neuf des installations d'aération et d'assainissement des locaux de travail, conformément à l'article R4222-20 et au titre de l'article 4.2 de l'arrêté du 8 octobre 1987
 - équipements de travail une fois par trimestre, conformément aux articles R4323-23 et 24 et au titre de l'arrêté du 5 mars 1993 (notamment massicot)
 - appareils de levage une fois par semestre au titre de l'arrêté du 1er mars 2004 (notamment plate-forme élévatrice mobile de personne et nacelle)
 - équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur une fois par an, conformément aux articles R4323-23 et 24 et au titre de l'arrêté du 19 mars 1993 et selon la recommandation R430 de la CNAMTS
- relatives aux contrôles exigés par le code de l'environnement :
 - équipements sous pression et des récipients à pression simples, conformément aux articles R557-10-1, R557-10-8, R557-14-4 et au titre de l'arrêté du 20 novembre 2017
- relatives aux contrôles exigés par le code de la construction et de l'habitation :
 - ascenseurs tous les 5 ans, conformément à l'article R134-11
- relatives aux contrôles exigés par le code du sport :
 - une fois par an, conformément à l'article R.322-25 et aux normes NF S52-409 / NF EN 1270

La vérification des installations électriques portera sur l'ensemble des points électriques, récepteurs

y compris. En aucun cas elle ne sera réalisée par sondage.

Les prestations pouvant être exécutées dans le cadre du présent marché sont également définies et détaillées au bordereau des prix unitaires, lequel constitue une pièce contractuelle du marché.

Des installations et équipements non listés pourront être ajoutés pendant la durée du marché.

■ **Caractéristiques principales du contrat :**

	Objet du contrat	Prestation de Missions de vérifications périodiques réglementaires par un organisme de contrôle technique agréé des installations techniques et des équipements implantés dans les bâtiments de l'École normale supérieure -PSL
	Acheteur	Ecole normale supérieure - PSL
	Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande de service sans minimum et avec un montant maximum annuel
	Structure	Lot unique
	Lieu d'exécution	Ecole normale supérieure-PSL – Pour plus de précisions, se reporter au CCAP
	Durée	L'accord-cadre est conclu à compter de la date de notification du contrat, au plus tôt le 12 mai 2026 jusqu'au 31 décembre 2026. Il est reconductible (3) trois fois tacitement par période de 12 mois au 1er janvier de chaque année (cf article 2 du RC).
	Développement durable	Article 6. 3 du CCAP
	Pénalités de retard	Article 8 du CCAP
	Variation des prix	Fermes pendant la première période, puis révisables
	Nature des prix	Prix unitaires

■ **Lieux d'exécution :**

Le lieu d'exécution des prestations est présenté ci-dessous :

Site	Lieux d'exécution
Campus PANTHÉON	45 rue d'Ulm 75005 Paris (deux entités)
Campus PANTHÉON	44-46-48 rue d'Ulm 75005 Paris (deux entités)
Campus PANTHÉON	29 rue d'Ulm 75005 Paris (deux entités)
Campus PANTHÉON	24 rue Lhomond 75005 Paris (une entité)
Campus JOURDAN	48 boulevard Jourdan 75014 Paris (six entités)
Site MONTROUGE	1 rue Maurice Arnoux 92120 Montrouge (cinq entités)
Site FOLJUIF	1 rue du Château 77140 Saint-Pierre-lès-Nemours (trois entités)

■ **Allotissement et structure de la consultation :**

Les prestations sont dévolues en lot unique.

Le pouvoir adjudicateur a décidé de ne pas lancer la consultation en lots séparés, car l'objet des

prestations impose des conditions d'exécutions telles que la dévolution en lots séparés est de nature à rendre techniquement difficile et financièrement plus coûteuse l'exécution du marché.

■ **Nomenclature communautaire :**

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

<i>Classification principale</i>
716313003 : Services de contrôle technique des bâtiments

■ **Visite**

La visite est **non obligatoire et facultative**.

Bien que la visite soit facultative, si un candidat décide d'y participer, son inscription préalable est obligatoire. Le candidat doit s'inscrire **au plus tard à 16H00 la veille de la visite**. Toute inscription au-delà de ce délai ne sera pas prise en compte.

Les horaires et dates de visites sont indiqués dans le formulaire d'enquête disponible en cliquant sur le lien ci-dessous :

<https://enquetes.ens.psl.eu/index.php/622772?lang=fr>

Aucune visite en dehors de celles proposées par l'ENS-PSL ne sera organisée.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ **Procédure de passation :**

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

La consultation est organisée selon une procédure ouverte.

■ **Type et forme de contrat :**

L'accord-cadre est mono-attributaire.

L'accord-cadre fixe toutes les stipulations contractuelles et donne lieu à la conclusion de bons de commande.

L'accord-cadre s'applique sans montant minimum par période et avec un montant maximum par période en application des articles L. 2125-1 1° et R. 2162-2 ; R. 2162-4, R. 2162-13 et R. 2162-14 à R. 2162-15 du Code de la commande publique.

Périodes contractuelles	Montant minimum par période en € HT	Montant maximum par période en € HT
1 ^{ère} période (date de notification, au plus tôt le 12 mai 2026 au 31/12/2026)	Sans montant minimum	60 000,00 €
2 ^{ème} période (01/01/2027 au 31/12/2027)	Sans montant minimum annuel HT	60 000,00 €
3 ^{ème} période (01/01/2028 au 31/12/2028)	Sans montant minimum annuel HT	60 000,00 €
4 ^{ème} période (01/01/2029 au 31/12/2029)	Sans montant minimum annuel HT	60 000,00 €

Les montants estimatifs annuels et non contractuels sur une année pleine exprimés en euros et donnés à titre indicatif sont de l'ordre de :

Estimation annuelle en € HT
20 000,00 €

■ **Durée de l'accord-cadre :**

L'accord-cadre est conclu à compter de la date de notification du contrat, au plus tôt le 12 mai 2026 jusqu'au 31 décembre 2026.

Il est reconductible (3) trois fois tacitement par période de 12 mois au 1er janvier de chaque année, sauf dénonciation par l'acheteur par lettre recommandée avec avis de réception, 3 mois au moins avant la fin de l'année d'exécution de l'accord-cadre en cours.

Conformément à l'article R. 2112-4 du Code de la commande publique, le titulaire ne pourra pas refuser la reconduction.

La non-reconduction ne donne pas droit à indemnités.

La date prévisionnelle et non contractuelle de début d'exécution de cet accord cadre est le 12 mai 2026.

■ **Délai d'exécution**

Les bons de commandes peuvent être envoyés jusqu'au dernier jour d'exécution de cet accord-cadre avec une exécution maximale de quatre (4) mois à compter de cet envoi.

Les délais d'exécution des bons de commande sont définis dans chaque bon de commande.

Les modalités complémentaires d'exécution du contrat sont indiquées dans le CCTP et le CCAP.

■ **Prestations similaires :**

Le cas échéant, l'acheteur peut passer avec le titulaire des marchés sans mise en concurrence pour des prestations similaires, dans un délai de 3 ans à compter de la notification du présent contrat, conformément aux dispositions de l'article R2122-7 du Code de la commande publique.

■ **Modification de contrats :**

Le présent marché prévoit le recours possible à des modifications du contrat dans les conditions prévues aux articles R 2194-1 à R 2194-10 portant partie réglementaire du Code de la commande publique.

■ **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

IMPORTANT :

Il est recommandé aux candidats de créer un compte et de s'identifier préalablement sur la plateforme de dématérialisation des achats de l'État avant de télécharger le dossier de consultation, pour être informés des rectifications/compléments qui lui seraient apportés, des éventuelles modifications de la consultation en cours et des réponses apportées par le pouvoir adjudicateur aux questions posées par d'autres candidats.

Les candidats qui ne s'identifieront pas préalablement ne pourront pas être alertés. En aucun cas, le pouvoir adjudicateur ne saurait être tenu responsable du manque d'information des candidats qui ne se seraient pas inscrits ou qui n'auraient pas téléchargé les mises à jour des documents modifiés.

■ **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

Pièce contractuelle	- Acte d'engagement – AE – un acte d'engagement à compléter par le candidat
Pièce contractuelle	- Cahier des clauses administratives - CCAP
Pièce contractuelle	- Cadre de réponse technique – CRT à compléter par le candidat
Pièce contractuelle	-Bordereau des prix unitaires/Détail quantitatif estimatif – BPU/DQE à compléter par le candidat
Pièce contractuelle	-Annexe 1 : Descriptif des bâtiments
	-Annexe 2 : Tableau « visites des commissions de sécurité » (Document non transmis dans le dossier de consultation, ne sera communiqué qu'au titulaire après notification du marché)
Pièce contractuelle	-Annexe 3 : Fiche technique de la PEMP du campus Panthéon
Document de procédure	- Règlement de la consultation - RC
Document de procédure	- Formulaire « Contacts »
Document de procédure	- Lettre de candidature (DC1)
Document de procédure	- Déclaration du candidat (DC2)
Document de procédure	- Formulaire DUME (disponible sur la plateforme PLACE)
Document de procédure	-Attestation sur l'honneur

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

■ **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ **Réponse et groupement :**

Le candidat ne peut pas répondre en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements, ni en qualité de membre de plusieurs groupements.

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

■ **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

■ **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Lettre de candidature (DC1)	<i>Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)</i>
Déclaration du candidat (DC2)	<i>Déclaration individuelle du candidat ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)</i>
Formulaire DUME (non obligatoire, au choix du candidat)	<i>Document unique de marché européen au format .xml remis de manière dématérialisée lors du dépôt de pli sur le profil acheteur</i>
Attestation sur l'honneur (non-interdiction de soumissionner)	<i>Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner</i>
Capacité économique et financière	
Chiffre d'affaires	<i>Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles</i>
Capacité technique et professionnelle	
Moyens humains	<i>Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années</i>
Références fournitures et services	<i>Liste des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années (3 dernières années) Cette liste devra faire mettre en avant : - Le montant de la part exécutée ; - La période de réalisation des prestations de fournitures ; - Le nom, les coordonnées du client</i>
Agrément(s)	<i>Copies des certifications et agréments indispensables pour exécuter les prestations du présent accord-cadre</i>
Autres documents	
Formulaire « contacts »	<i>Formulaire « contacts » complété</i>

Présentation des documents :

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre technique et financière des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	<p><i>Document à compléter par le candidat et à signer électroniquement, soit au moment du dépôt de l'offre, soit après attribution du marché.</i></p> <p><i>Le seul dépôt de l'offre, même non signée, vaut engagement de la part du candidat à signer ultérieurement le marché qui lui sera attribué.</i></p> <p><i>Si le candidat choisit de signer électroniquement le fichier «AE » au moment du dépôt de son offre, il veillera à sélectionner le format « PDF non-verrouillé » pour permettre la contre-signature par l'ENS-PSL.</i></p>
Cadre de réponse technique	<p><i>Les candidats doivent obligatoirement utiliser le cadre de réponse technique (CRT) proposé dans le dossier de consultation pour présenter leur offre technique.</i></p>
Bordereaux des prix unitaires (BPU)	<p>Le BPU/DQE est à compléter par le candidat et à présenter sous format Excel et PDF.</p>
Détail quantitatif estimatif (DQE)	<p>NOTA : Pour remplir le BPU, le candidat devra proposer des prix respectant la règle de l'arrondi au centième (deux chiffres après la virgule)</p>

Il est rappelé que les conditions générales du candidat s'effaceront devant les dispositions contractuelles du présent accord-cadre.

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Remise des offres électroniques :

Contact : Plateforme de dématérialisation des marchés PLACE

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Copie de sauvegarde :

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, et comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat.

Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception à l'adresse indiquée ci-après :

**École normale supérieure – PSL
Service de la commande publique
45, rue d'Ulm
75230 PARIS cedex 05**

Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « **copie de sauvegarde – Consultation 2026-010 – Ne pas ouvrir** », ainsi que **le nom du candidat**.

La transmission d'une copie de sauvegarde par voie électronique n'est pas autorisée.

Langue et devise :

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Signature :

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

Signature électronique :

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CADES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Si le candidat choisit de signer électroniquement le fichier « Acte d'Engagement » au moment du dépôt de son offre, il veillera à sélectionner le format « PDF non-verrouillé » pour permettre la contre-signature par l'ENS-PSL.

La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat.

Signature manuscrite

L'ENS-PSL souhaite que les offres soient signées électroniquement conformément aux dispositions ci-dessus.

Dans l'hypothèse où l'attributaire ne serait pas en mesure de signer électroniquement, l'ENS-PSL se réserve la possibilité d'autoriser la signature manuscrite, en format papier.

Dans ce cas, les modalités de remise des documents signés seront précisées lors de la demande de signature.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre peut être rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

4. JUGEMENT DES PROPOSITIONS

■ Critères de sélection des candidats :

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

- La capacité économique et financière
- Les capacités techniques et professionnelles

■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère 1 : Prix (55%)

Critère 2 : Valeur technique et délais (45%)

Critère et pondération	Descriptif
Critère 1 - Prix (55 %)	Le critère prix est apprécié au regard du montant total du DQE issu des prix du BPU
Critère 2 - Valeur technique et délais (45 %)	La valeur technique est appréciée au regard du contenu du cadre de réponse technique
Sous-critère 1 (10 points)	Moyens humains dédiés à l'exécution des prestations.
Sous-critère 2 (15 points)	Moyens organisationnels, logistiques, matériels affectés à l'exécution des prestations
Sous-critère 3 (15 points)	Outils de planification et de suivi des contrôles effectués et délais
Sous-critère 4 (5 points)	Démarches environnementales

■ Régularisation des offres :

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée.

Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

■ Offres anormalement basses :

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de précisions assortie d'un délai impératif de réponse.

Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

■ Documents à produire par l'attributaire :

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Extrait KBIS	Extrait K, extrait KBIS, extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion
PV CSE	Si l'attributaire est une entreprise de 50 salariés et plus, le dernier procès-verbal de la séance du comité social et économique (CSE).
RIB	Relevé d'identité bancaire (IBAN-BIC)
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire attestant de l'habilitation à poursuivre l'activité sur une période permettant d'exécuter le marché dans sa totalité.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande **au plus tard 10 jours** avant la date limite de remise des plis leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>.

La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué une adresse de courriel valide.

■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- référé précontractuel prévu aux articles L. 5511 à L. 55112 du code de justice administrative (CJA), pouvant être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché ;
- référé contractuel prévu aux articles L. 55113 à L. 55123 du CJA, pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 5517 du CJA,
- recours de pleine juridiction contestant la validité du marché dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées au sens de la décision département de Tarn et Garonne (CE, Ass., 4.4.2014, n° 358994). Ce recours en contestation de validité peut être assorti d'une demande tendant, sur le fondement de l'article L. 5211 du code de justice administrative, à la suspension de l'exécution du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Paris
7 rue de Jouy
75181 Paris Cedex 04
Téléphone : 01 44 59 44 00
Courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr
Télécopie : 01 44 59 46 46
Site internet : paris.tribunal-administratif.fr

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

☰ Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)
[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
[CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021](#)